

La Maison-Dieu, 196, 1993/4, 71-86

Paul DE CLERCK

LE CARACTÈRE ECCLÉSIAL DES ORAISONS *

QUAND on évoque la prière liturgique, on pense avant tout à ses textes. On songe moins à ses structures, à ses rites, aux gestes qu'elle propose de faire, à tout le non-dit qui véhicule, autant que les paroles, une expérience chrétienne profonde. Si la liturgie est « école de prière », elle l'est aussi par la manière dont elle nous invite à prier, et la mystagogie s'avère plus aisée quand elle peut s'appuyer sur ce que l'assemblée a vu, entendu et expérimenté.

On aimerait ici mettre en relief tout l'intérêt des oraisons romaines. Non pas en développant encore une fois la signification de leurs textes, mais en déployant le sens de leur structure. On voudrait montrer que leur architecture comporte une ecclésiologie, mieux : que leur manière de faire prier met en œuvre un certain type de rapport entre l'assemblée, le prêtre et Dieu. La prière

* Une première version de cet article, qui en développait surtout la première partie, a paru dans le volume *Euntes docete* rassemblant les Mélanges offerts à Mgr W. Swierzawski, fondateur et animateur pendant vingt-cinq ans de l'Institut liturgique de Cracovie, devenu en 1992 évêque de Sandomierz.

liturgique, loin d'être individuelle, est tout entière communautaire et ecclésiale. On le montrera sur la base de deux exemples majeurs : la structure des oraisons romaines, et le souhait qui les précède.

Structure des oraisons romaines

Les oraisons de la liturgie romaine comportent quatre éléments¹ :

- une invitation,
- une prière silencieuse,
- une collecte,
- un *Amen*.

La prière de l'Église

L'invitation, dans le cas des oraisons, est réduite au strict minimum : *Oremus* ; la traduction française l'allonge quelque peu : *Prions le Seigneur*. Remarquons qu'elle se présente à la première personne du pluriel ; elle est donc destinée à toute l'assemblée. Si elle ne concernait que le prêtre, celui-ci s'adresserait à lui-même l'injonction : *Prie le Seigneur*. Avant le *Notre-Père*, ainsi que dans des rites plus amples comme la bénédiction des Cendres, la consécration du chrême le jeudi saint ou les Oraisons solennelles du vendredi saint, l'invitation prend plus de consistance ; elle devient un véritable invitoire qui exprime la visée de la demande afin d'orienter la prière

1. On peut consulter à ce propos les manuels liturgiques, par exemple, A. G. MARTIMORT, « Le Dialogue entre Dieu et son peuple », dans *Id.*, *L'Église en prière. Nouvelle édition*, t. 1, Paris, 1984, p. 140-179 ; M.-B. MERZ, « Gebetsformen der Liturgie », dans *Gottesdienst der Kirche*, t. 3, Regensburg 1987, p. 97-130. Voir aussi B. BOTTE, « La Prière du célébrant », *La Maison-Dieu* 20, 1949/4, p. 133-152 dont seule la première partie nous intéresse ici (p. 133-141) ; cet article est précédé, très significativement pour notre propos, d'un autre signé par C. RAUCH et intitulé « La Prière du peuple », p. 127-132.

qui suit². Dans la liturgie romaine, l'invitation est prononcée par le prêtre, tandis qu'en Orient elle revient au diacre.

Ainsi, avant même que la prière ne commence, son caractère ecclésial est déjà posé, car une invitation à la prière est adressée à une assemblée. C'est ici l'occasion de mettre en relief la dimension invitatoire de la prière chrétienne, admirablement exprimée par le psaume « invitatoire » du premier office du jour : « Venez, crions de joie pour le Seigneur... » (Ps 94) et plus largement par le fait que les oraisons et d'autres prières — pensons à la prière eucharistique — commencent par une invitation à prier en commun ; en Occident, c'est la liturgie hispanique qui a donné à ce trait le plus d'ampleur. Ainsi est mis en relief le caractère dialogal de la prière liturgique, inscrit dans la forme de l'acte de prière que la liturgie propose.

La *prière* qui suit se fait en deux temps. Le premier est silencieux. C'est le moment où toute l'assemblée, qui vient d'être invitée à entrer en prière, peut effectivement s'y adonner. Temps béni où les chrétiens, ayant répondu à l'appel du Seigneur et s'étant rassemblés, font monter vers Dieu leur prière avec une diversité que personne ne peut connaître, dans une unanimité que rien ne vient troubler, grâce au souffle qui est celui même de l'Esprit. Il suffit d'avoir un jour « entendu » ce silence ecclésial pour regretter qu'il soit si peu respecté par les liturges ; séquelle des « messes privées », mais aussi d'une ecclésiologie où la prière du peuple n'était guère prise en considération.

Le second temps est celui de la prière vocale ; la prière silencieuse de l'assemblée est rassemblée par le prêtre, qui exerce ici pleinement sa fonction sacerdotale. La réforme liturgique de Vatican II a jugé bon d'emprunter

2. Dans les pages qui suivent, on nommera *invitation* la formule brève, *invitatoire* la monition développée, indiquant l'objet de la demande et/ou le(s) bénéficiaire(s).

à la liturgie gallicane l'ancien mot de *collecte*, qui dit très exactement la fonction de cette énonciation ; mieux que le terme romain *oratio*, il manifeste que la prière ne se réduit pas à sa formulation orale, mais que celle-ci vient réunir en un faisceau tout ce qui sort du cœur des chrétiens rassemblés³. Son contenu oriente aussi la prière de l'assemblée et lui enseigne à « prier comme il faut » (Rm 8, 26) ; sa forme lui donne structure, accoutumant par exemple les chrétiens à s'adresser à Dieu, par le Fils, dans l'Esprit.

En ces deux temps, celui de la prière silencieuse de chacun et celui de la prière formulée par le président *in persona Ecclesiae*, on trouve l'une des articulations entre prière personnelle et prière communautaire, toutes deux indispensables à une véritable action liturgique⁴.

En stricte logique, on ne peut donc pas dire que l'oraison soit « la prière du prêtre ». Celui-ci invite l'assemblée à prier et, après la prière silencieuse, il présente à Dieu, à haute voix, le bouquet qu'elle Lui adresse⁵. Il

3. Sur le sens du terme « collecte », lire B. CAPELLE, « Collecta », dans *Revue bénédictine* 42, 1930, p. 197-204 ; repris dans *Travaux liturgiques*, t. 2, Louvain, 1962, p. 192-199. Parmi les auteurs qu'il cite, on retiendra Walafrid Strabon qui écrit, dans le *De ordine missae et offerendi ratione* : « Orationes vero quas collectas dicimus, quia necessarias petitiones earum compendiosa brevitare colligimus, id est concludimus, diversi auctores... confecerunt », éd. Knöpfler, p. 58-59 ; PL 114, 945D ; on retiendra la synonymie *colligere-concludere*. Dom Capelle cite encore Bernold de Constance : « Sequitur oratio quam collectam dicunt, eo quod sacerdos, qui legatione fungitur pro populo ad Dominum (2 Co 5, 20), omnium petitiones ea oratione colligat atque concludat », *Micrologus*, PL 151, 979D.

4. Voir L.-M. CHAUVET, « Liturgie et prière », *La Maison-Dieu* 195, 1993/3, p. 49-90, surtout la III^e partie.

5. On se souvient des paroles de Théodore de Mopsueste comparant le prêtre à la langue de l'Église : « Le pontife remplit le rôle d'un membre plus honoré que les autres membres du corps ; je vais dire comment. (Il en est) l'œil ou la langue. En effet, à la ressemblance de l'œil, il voit les œuvres de tout le monde et, avec la sollicitude du sacerdoce, corrige et remet en ordre chacun selon ce qui convient à la règle du sacerdoce ; dans le rôle de la langue, il présente les prières de tous », Théodore de MOPSUESTE, *1^{re} homélie sur la messe*, TONNEAU-DEVRESSE éd. (« Studi e Testi », 145), Città del Vaticano, 1949, p. 517.

serait donc plus exact de parler de « la prière de l'Église » ; si elle est collectée dans l'oraison énoncée par le prêtre, son sujet intégral est bien l'assemblée ⁶.

Le dernier élément de l'oraison est l'*Amen*. Il marque l'adhésion du peuple, son approbation. Mieux encore : par la reprise de ce terme hébreu, il exprime sa foi dans la fidélité de Dieu qui ne manquera pas de réaliser ce que l'Église lui demande avec confiance.

On s'étonnera peut-être de cette analyse, estimant qu'elle correspond plus à un décorticage de liturgiste qu'à un reflet de la réalité. Voici cependant comment s'exprime la *Présentation générale du Missel romain*, en son n° 32 :

Le prêtre invite le peuple à prier ; et tous, avec le prêtre, font silence pendant un peu de temps, pour prendre conscience qu'ils se tiennent en présence de Dieu et pour mentionner intérieurement leurs intentions de prière. Puis le prêtre prononce l'oraison appelée habituellement « collecte ». Elle exprime le caractère de la célébration, et par la bouche du prêtre elle adresse sa supplication à Dieu, le Père, par le Christ, dans l'Esprit Saint. Le peuple s'unit à la supplication, y acquiesce, puis il la fait sienne par l'acclamation *Amen* ⁷.

6. Lire à ce propos Y.-M. CONGAR, « L'"Ecclesia" ou communauté chrétienne, sujet intégral de l'action liturgique », dans J.-P. JOSSUA-Y.-M. CONGAR, *La Liturgie après Vatican II* (« Unam sanctam », 66), Paris, Éd. du Cerf, 1967, p. 241-282 ; et Ch. POTTIE-D. LEBRUN, « La Doctrine de l'"Ecclesia", sujet intégral de la célébration, dans les livres liturgiques depuis Vatican II », *La Maison-Dieu* 176, 1988/4, p. 117-132.

7. Le texte ne signale pas le geste d'orant du prêtre ; il est cependant très important pour que tous (y compris le prêtre) distinguent bien ce type de parole des adresses à l'assemblée, par exemple. Chez les peuples où l'expression corporelle est habituellement plus développée, le geste de l'orant accompli par toute l'assemblée fait saisir physiquement qu'il s'agit d'un intense moment de prière. Ainsi par exemple le *Missel romain pour les diocèses du Zaïre* précise-t-il : « Le peuple s'unit à la prière dite par le prêtre, en tenant les mains levées et en la faisant sienne par l'acclamation Amen. Si la prière est chantée, le peuple chante la conclusion avec le prêtre » (Préambule, n° 10).

La prière universelle

On trouve les mêmes éléments dans la prière universelle, agencés dans une structure quelque peu différente. Le prêtre commence par inviter l'assemblée à prier. Puis un diacre, ou un membre de l'assemblée, énonce des intentions de prière. Celles-ci apparaissent, structurellement, comme un développement de l'invitatoire du prêtre, ou du *Prions le Seigneur* de l'oraison ; elles indiquent les bénéficiaires de la prière, éventuellement ce qu'on leur souhaite. Le plus souvent, elles se présentent comme des invitatoires adressés à l'assemblée ; elles peuvent aussi prendre la forme de prières destinées à Dieu.

La prière de l'assemblée, silencieuse dans le cas de l'oraison, peut se faire ici, soit par un refrain, soit par un temps de silence ; celui-ci convient particulièrement bien quand les demandes sont adressées à Dieu.

Le prêtre conclut l'ensemble du formulaire par une oraison, ratifiée par l'*Amen* de l'assemblée. On retrouve donc dans la prière universelle les quatre temps des oraisons, mais avec une amplification de l'élément invitatoire. Plus finement encore, on peut estimer que si les intentions ont forme d'invitatoires, elles amplifient l'introduction du président ; si elles se présentent comme des prières, elles développent en l'anticipant l'oraison conclusive.

On sait que l'on utilise aussi, pour désigner cette prière, l'expression « prière des fidèles ⁸ ». Elle fut pour beaucoup dans le succès rencontré par la restauration de la prière universelle, car beaucoup ont entendu le terme *fidèles* en opposition à *prêtre*, à l'intérieur d'une ecclésiologie cléricale. Ils ont compris qu'enfin, dans la messe, une prière leur revenait, et ils s'en sont réjouis. Maigre joie ! Car d'une part l'expression « prière des fidèles » provient des

8. La restauration de la prière universelle a été décidée par la Constitution *Sacrosanctum Concilium*, au n° 53, qui commence par les mots : « La "prière commune", ou "prière des fidèles", sera rétablie après l'évangile et l'homélie... »

liturgies orientales où, après la liturgie de la Parole, sont renvoyés ceux qui ne participent pas encore à l'Eucharistie ; chaque fois, une prière est faite pour eux. Puis on passe à la prière des fidèles, c'est-à-dire des *baptisés*, qui vont participer à la célébration eucharistique ; le terme *fidèles* recouvre donc autant les ministres que les laïcs ! D'autre part, se précipiter sur la prière des fidèles comme sur son bien propre, c'est en fait abandonner tout le reste de la liturgie au prêtre, comme si c'était sa propriété ! L'engouement que l'on a connu pour la prière universelle est heureux, mais ses motifs, on le voit, provenaient d'une ecclésiologie située aux antipodes de celle que la prière elle-même reflète. À l'analyser, on se rend compte qu'elle est, comme les oraisons, une prière de l'Église, où chacun prend la part qui lui revient. Voici ce qu'en dit la *Présentation générale du Missel romain* :

Dans la prière universelle, le peuple, exerçant sa fonction sacerdotale, supplie pour tous les hommes⁹... (n° 45). C'est au prêtre célébrant de diriger la prière, d'y inviter les fidèles par une brève monition, et de la conclure par une oraison. Il convient que les intentions soient proférées par le diacre, le chantre ou un autre. Mais c'est toute l'assemblée qui exprime sa supplication, soit par une invocation commune à la suite des intentions, soit par une prière silencieuse (n° 47).

Les *Oraisons solennelles* du vendredi saint offrent une structure encore différente, répétée dix fois. Le prêtre lance l'invitatoire, l'assemblée prie silencieusement, le prêtre formule l'oraison, et le peuple répond *Amen*. Avant 1970, le temps de silence était introduit par un *Flectamus*

9. On appréciera l'incise qui interprète théologiquement le sens de l'acte liturgique. Les prières liturgiques articulent donc la fonction sacerdotale du peuple de Dieu qui est invité à prier le Seigneur, et celle de l'évêque ou du prêtre qui, au nom de l'Église, adresse vocalement à Dieu cette prière. On trouvera des développements intéressants sur l'action du prêtre *in persona Ecclesiae* dans B.-D. MARLIANGEAS, *Clés pour une théologie du ministère. In persona Christi — In persona Ecclesiae* (« Théologie historique », 51), Paris 1978.

genua diaconal qui le mettait plus en relief, et conclu par un *Levate*¹⁰.

Les ordinations

Il en va de même encore dans les ordinations de l'évêque, des presbytres ou des diacres. Après les questions posées aux candidats à propos du ministère qu'ils vont recevoir, le président de l'assemblée invite celle-ci à prier. Cette prière n'est pas silencieuse, mais elle prend la forme de la litanie des saints, longue invocation des amis de Dieu, qui situe l'événement présent dans la lignée de l'histoire du salut. Vu l'ampleur de la célébration comme de la litanie elle-même, celle-ci est, exceptionnellement, suivie d'une collecte avant d'être prolongée par la grande prière d'ordination prononcée par l'évêque et conclue par l'*Amen* de l'assemblée.

Ces diverses formes de la prière liturgique mettent en lumière son caractère ecclésial. Elles articulent prière personnelle et prière communautaire. Elles joignent prière du prêtre et prière de l'assemblée, que celle-ci prenne forme silencieuse ou vocale. Elles sont l'expression de la prière de l'Église.

« Le Seigneur soit avec vous — Et avec votre esprit »

Ce double souhait est utilisé fréquemment dans la liturgie, tant à la liturgie des heures qu'à l'eucharistie. Il apparaît quatre fois au cours de cette dernière :

- lors de l'entrée, où on peut en utiliser également d'autres,
- avant la lecture de l'Évangile,
- lors du dialogue ouvrant la prière eucharistique,

¹⁰ 10. On trouvera toute la documentation dans mon livre *La « Prière universelle » dans les liturgies latines anciennes* (« LQF », 62), Münster, 1977.

— lors de l'envoi, juste avant la bénédiction.

À quoi l'on peut joindre la réponse de l'assemblée au souhait de paix que lui adresse le président, après le *Notre-Père*.

Certains reçoivent mal ces formules, qui leur paraissent désuètes. Quelle en est donc la signification ?

« *Le Seigneur soit avec vous* »

Dans le Nouveau Testament, le terme « Seigneur » désigne le Christ ressuscité ; il faut donc comprendre, le plus normalement, que le prêtre souhaite aux fidèles assemblés la présence du Ressuscité, telle qu'il l'a promise¹¹. Il vaut la peine de remarquer qui est cité dans ce souhait : le Seigneur, d'une part, et « vous » de l'autre ; ce sont les partenaires principaux de la célébration¹². De manière subtile et très significative, le prêtre lui-même n'est pas nommé ! C'est lui qui prononce le souhait, mais pour souhaiter précisément que le Christ soit présent à l'assemblée afin qu'elle puisse accomplir sa fonction liturgique. Ceci dit très bien (sans le dire !) que le prêtre n'est pas la seule personne importante de

11. Mt 18, 20 ; 28, 20. Le souhait se rencontre déjà dans l'Ancien Testament, notamment en Ruth 2, 4, avec la réponse : « Que le Seigneur te bénisse. » Le verbe *bénir* dit bien le sens du répons liturgique ; il est significatif d'ailleurs de le voir utilisé par le Pseudo-Germain dans son commentaire de la messe gallicane, § 3 : « Sacerdos ideo dat verbum populo ut dum ille benedicit plebi dicens *Dominus sit semper vobiscum*, ab omnibus benedicatur dicentibus *Et cum spiritu tuo*, ut tanto magis ille dignus sit populo benedicere quanto favente deo de ore totius populi recipit benedictionem », E. C. RATCLIFF éd. (« Henri Bradshaw Society », n° 98), Londres, 1971, p. 4.

12. Un amateur de jeux de mots a lancé un jour : « Le bonheur soit avec vous ! » Belle paraphrase, très évocatrice, susceptible de renouveler la compréhension du souhait si souvent entendu. Et pourtant, à y réfléchir, ne vaut-il pas mieux nous entendre souhaiter que le Seigneur soit avec nous ? Car le bonheur n'est qu'un terme abstrait, tandis que le Seigneur est une personne, et précisément la Personne la plus capable de nous rendre heureux.

la célébration ; au contraire, c'est le seul qui n'est pas explicitement cité ; il agit comme un ministre, comme un serviteur du projet du Seigneur¹³.

D'autre part, le souhait s'adresse à « vous », c'est-à-dire à plusieurs, à une assemblée, à l'Église assemblée. On connaît la réponse de Pierre Damien aux objections de ses contemporains qui se demandaient s'ils souhaitaient la présence du Seigneur aux pierres ou aux planches de leur cellule quand ils célébraient seuls l'Office divin. La lettre que Pierre Damien adresse « à Léon, ermite » y répond admirablement, avec infiniment plus de profondeur que ne manifestait la question. Il cite d'abord un grand nombre de passages bibliques qui font comprendre le sens du souhait. « Le Seigneur n'a-t-il pas daigné dire, par la bouche du prophète : "J'habiterai en eux" ? » Lv 26, 11. Il développe alors le sens ecclésial du souhait :

Le lien d'amour qui est au principe même de la cohésion de l'Église est de telle nature qu'il lui donne d'être à la fois une dans la pluralité et tout entière, d'une façon mystérieuse, en chaque individu (*et in pluribus una, et in singulis tota*). C'est donc avec raison que, d'une part, l'Église universelle nous est présentée comme l'unique épouse du Christ et que, d'autre part, chaque âme individuelle peut être considérée comme réalisant pleinement en elle le mystère sacramentel de l'Église.

Il poursuit :

Si donc l'Église tout entière est l'unique corps du Christ et si nous sommes les membres de l'Église, qu'y a-t-il d'étrange à ce que chacun puisse utiliser les paroles du corps, c'est-à-dire de l'Église, puisque nous sommes un

13. On se souvient des explications de Jean Chrysostome, à propos de la formule baptismale : « L'Officiant ne dit pas : "Je baptise un tel", mais : "Est baptisé un tel", montrant qu'il est seulement le ministre de la grâce et qu'il ne fait que prêter sa main, parce qu'il a été ordonné à cette fonction de la part de l'Esprit. Celui qui accomplit tout, c'est le Père, le Fils et le Saint-Esprit, l'indivisible Trinité », *II^e Catéchèse sur le baptême*, A. WENGER éd. (« Sources chrétiennes », 50), p. 148.

avec elle ? On dit parfois en employant un terme grec que l'homme est un « microcosme », un monde en miniature. Nous trouvons en lui, en effet, les quatre éléments constitutifs du monde de la matière. On pourrait dire aussi de tout fidèle qu'il est l'Église en miniature parce que tout chrétien reçoit, sans qu'il en résulte quelque dommage pour le mystère de l'unité, tous les fruits (*sacramenta*) de la rédemption acquis par le Christ pour l'Église universelle. Si donc un seul peut recevoir la plénitude de la grâce des sacrements de l'Église entière, pourquoi lui serait-il refusé de faire siennes les paroles de cette même Église puisque les sacrements sont tellement plus importants encore que les mots ¹⁴ ?

Vu la question posée, le texte comporte des accents qui pourraient justifier trop facilement la récitation privée. Mais l'essentiel n'est pas là ; il est dans le mystère de l'Église, dont Pierre Damien a vive conscience qu'il se joue dans les dialogues de la prière liturgique.

« *Et avec votre esprit* »

Au vœu du prêtre, l'assemblée répond à son tour par un souhait. On sait que Jungmann a soutenu l'origine sémitique du terme « esprit », dans ce répons ¹⁵, et son identité avec le pronom personnel, ce qui a entraîné en

14. Pierre DAMIEN, « À Léon, ermite », PL 145, p. 231-252, ch. 5 et 10 dans la traduction de L.-A. Lassus, *Du désert à l'action* (« Les Pères dans la foi », 48), Paris, Brepols 1992, p. 21 et 28-29 ; les dix premiers chapitres en sont traduits partiellement dans LMD 21, 1950, p. 174-181. Lire aussi A. KOLPING, *Petrus Damiani. Das Büchlein vom Dominus vobiscum. Vom Geiste, der den einsamen Beter des Stundengebets erfüllen soll. Einleitung, kommentierte Übersetzung und Ausblick auf die dogmengeschichtliche Bedeutung des Schriftchens für die Feier der Liturgie*, Düsseldorf, 1949.

15. J.-A. JUNGSMANN, *Missarum sollemnia*, trad. fr., t. 2, Paris, 1952, p. 122.

certaines langues la traduction : « Et avec toi aussi ¹⁶. » On a montré depuis lors que le souhait a des racines bibliques mais est spécifiquement paulinien, et que, dans ce contexte, « esprit » ne peut être synonyme de « âme » et signifier sans plus la personne ¹⁷.

16. À consulter les traductions dans les principales langues européennes, on constate que le français, l'allemand, l'italien et l'espagnol gardent dans le répons la mention de l'esprit. Les pays anglophones ont adopté « And also with you ». Au Portugal, on entend « Il (le Seigneur) est au milieu de nous », ce qui supprime curieusement toute adresse au président de l'assemblée ; la première édition du missel brésilien portait « E contigo tambem » (Et avec toi aussi ; ce répons voulait, paraît-il, éviter les relents de spiritisme) ; l'édition de 1992 suit la version portugaise.

Certains livres offrent un choix : les Anglicans d'Amérique du Nord entre « And also with you » et « And with thy spirit » qui suit le *Book of Common Prayer* ; l'*Alternative Service Book* anglican de 1980 propose soit « The Lord be with you — And also with you », soit « The Lord is here — His Spirit is with us », qui offre la même particularité que la version portugaise. Enfin le missel néerlandais laisse le choix entre la formule traditionnelle (avec l'esprit) et la suivante : « Le Seigneur sera chez/avec vous — Le Seigneur vous gardera. »

17. Les deux articles principaux sont celui de W. C. VAN UNNIK, « "Dominus vobiscum". The Background of a Liturgical Formula », dans A. J. B. HIGGINS éd., *New Testament Essays. Festschrift for Th. W. Manson*, Manchester, Manchester University Press, 1959, p. 270-305, repris dans W. C. VAN UNNIK, *Sparsa Collecta. The Collected Essays*, t. 3, Leyde, 1983, *Novum Testamentum Suppl.* 31, p. 362-391 ; et celui de L. BERNHARD, « Ursprung und Sinn der Formel "Et cum spiritu tuo" », dans *Itinera Domini. Gesammelte Aufsätze aus Liturgie und Mönchtum Emmanuel von Severus osb zur Vollendung des 80. Lebensjahres am 24/8/1986 dargeboten (Beiträge zur Geschichte des Alten Mönchtums und des Benediktinertums, Supplementband, 5)*, Münster, Aschendorff, 1988, p. 133-156. Ce dernier avait déjà critiqué les vues de Jungmann dans son article intitulé « Zur Antwortgruss der Gemeinde : Et cum spiritu tuo », dans *Heiliger Dienst* 18, 1964/4, p. 146-148 ; Jungmann lui avait répondu : « Zum "Et cum spiritu tuo" », *ib.* 19, 1965/1, p. 37-42, sans modifier ses vues. Voir aussi F. J. VAN BEECK, « A Note on two Liturgical Greetings and the People's Reply », dans *Ephemerides liturgicae* 103, 1989, p. 519-522 ; P. DUPLOYE, « Catéchèse sur le "Dominus vobiscum" », *LMD* 181, 1990/1, p. 133-137. Sur la trilogie « esprit, âme, corps » et sa compréhension par les Pères, lire A. ROSE, « Ps 15, 10 et Ps 30, 6 dans la tradition chrétienne », dans A. M. TRIACCA-A. PISTOIA, *Liturgie et anthropologie (Bibliotheca « Ephemerides liturgicae », Subsidia 55)*, Rome, 1990, p. 229-244.

Les preuves en sont philologiques et liturgiques. En aucune langue sémitique, d'abord, on ne trouve l'équivalence entre esprit (*ruah* – *ruho*) et le pronom personnel. Ensuite, les liturgies syriennes orientales ont le répons : « Et avec toi et avec ton esprit ¹⁸ » ; si les deux membres étaient synonymes, ce serait une tautologie.

Quel est alors le sens biblique du terme ? Citons B. Botte : « Il semble bien que “esprit”, quand il s'agit de l'homme, est la faculté supérieure qui peut recevoir l'Esprit de Dieu. » C'est l'avis, entre autres, d'un exégète compétent, le P. C. Spicq : « Le *pneuma* est la partie spirituelle de l'homme la plus apparentée à Dieu, objet immédiat des actions et des influences divines... c'est notamment le réceptacle de l'Esprit de Dieu ¹⁹. »

Comment donc comprendre le sens originel du souhait ? Le prêtre souhaite à l'assemblée de se tenir dans la présence du Ressuscité. En retour, l'assemblée souhaite au prêtre que le Seigneur soit avec lui en ce qu'il a de plus « spirituel », en sa dimension la plus spiritualisée, pour qu'il puisse accomplir son service liturgique.

Ultérieurement, au 4^e siècle, les Pères antiochiens développèrent une compréhension pneumatologique du souhait liturgique, rappelée récemment par J. Lécuyer ²⁰. Citons au moins deux extraits :

“Le pontife donc prie : Paix à tout le monde” ... “Or à ceci les assistants répondent : Et à ton Esprit.”

C'est cette même prière qu'ils lui rendent eux aussi : ainsi devient-il manifeste au pontife lui-même et à tous égale-

18. BRIGHTMAN, *Liturgies Eastern and Western*, Oxford, 1896, p. 275.

19. B. BOTTE, « Dominus vobiscum », dans *Bible et vie chrétienne* n° 62, 1965, p. 33-38, ici p. 37, citant C. SPICQ, *Les Épîtres pastorales*, Paris, 1947, p. 397.

20. J. LÉCUYER, « “Et avec ton esprit”. Le sens de la formule chez les Pères de l'Église d'Antioche », dans *Mens concordet voci, pour Mgr A.G. Martimort à l'occasion de ses 40 années d'enseignement et des 20 ans de la Constitution Sacrosanctum Concilium*, Paris, 1983, p. 447-451.

ment, que non seulement les autres ont besoin de la bénédiction et de la prière du pontife, mais que lui a besoin de la prière de tous. En conséquence, selon la règle depuis le commencement (établie), la mention des pontifes en toutes les prières ecclésiastiques se fait aussi (bien) que celle des autres, parce que tous nous sommes *un seul corps de Notre Seigneur le Christ* (I Co 12, 27) et tous nous sommes membres les uns des autres (Ep 5, 27)...

Or, ce n'est pas l'âme qu'ils (veulent) dire par ce « et avec ton Esprit ²¹ », mais c'est la grâce de l'Esprit Saint, par laquelle ceux qui lui sont confiés croient qu'il eut accès au sacerdoce. Ainsi dit le bienheureux Paul : *(Dieu) que je sers en Esprit dans l'évangile de son Fils* (Rm 1, 9), comme on dirait : par le don de la grâce de l'Esprit Saint, qui m'a été donnée pour que je remplisse le service de l'Évangile et (que) tous, vous vous réunissiez avec mon esprit à moi ²².

Pour sa part, Jean Chrysostome commente :

S'il n'y avait pas de Saint-Esprit, il n'y aurait pas de pasteurs et de docteurs dans l'Église ; car eux aussi ne le deviennent que par l'Esprit, comme le déclare Paul : *Dans ce troupeau, l'Esprit Saint vous a établis comme pasteurs et évêques* (Ac 20, 28). Ne voyez-vous pas que cela aussi est l'œuvre de l'Esprit ? S'il n'y avait pas d'Esprit Saint dans le Père et Docteur commun que voici ²³, lorsque, il y a un instant, il est monté à ce saint autel et qu'il vous a donné à tous la paix, vous ne lui auriez pas répondu tous ensemble : *Et avec ton Esprit*. Aussi, ce n'est pas seulement quand il monte à l'autel, ou quand il nous parle, ou quand il prie pour vous, que vous lui adressez ce souhait ; mais, aussi, lorsqu'il se tient à cette table sainte, quand il va offrir ce sacrifice redoutable (les initiés savent ce que je veux dire), il ne porte la main sur les oblats qu'après avoir demandé pour vous la grâce du Seigneur et que vous lui avez répondu : *Et avec ton Esprit*. Par cette réponse, vous

21. L'auteur semble bien donner raison aux philologues cités à la note 17.

22. Théodore de MOPSUESTE, *Première homélie sur la messe*, TONNEAU-DEVREESSE éd., p. 517-519.

23. L'auteur désigne l'évêque Flavien en présence de qui il prêche.

vous remettez en mémoire que celui qui est visiblement présent ne produit rien, que les dons qui sont là ne sont pas l'œuvre de la nature humaine, mais que c'est la grâce de l'Esprit survenant et couvrant tout de ses ailes qui accomplit le sacrifice mystique²⁴.

Ces textes témoignent avec vigueur du sens épiclétique des prières d'ordination. Aussi, lorsque l'assemblée répond au vœu du prêtre, en lui disant : *Et avec votre esprit*, elle désigne, selon ces Pères, le souffle qui fait de cet homme un prêtre, plus précisément l'Esprit qu'il a reçu au jour de son ordination, et qui le rend apte à présider la célébration. Le prêtre ne peut aucunement revendiquer les actes spécifiques de son ministère comme s'ils relevaient de son initiative propre ; seul l'Esprit peut l'habiliter à pareille tâche²⁵.

On comprend aussi que ce souhait, situé au début de la célébration, n'équivaut en rien à un « bonjour » ; ce dernier situerait le président en dehors de l'assemblée, la saluant comme de l'extérieur, alors que par le souhait liturgique il introduit véritablement à la célébration pour laquelle tous sont réunis en présence du Ressuscité, et que l'Esprit lui donne de présider.

24. Jean CHRYSOSTOME, *Homélie sur la Pentecôte* 1, 4 : PG 50, p. 458-459, traduite par Lécuyer, p. 449. On retrouve ici la théologie du ministère signalée à la note 13 à propos du baptême.

25. Ceci pourrait expliquer, même s'il s'agit d'un autre contexte, la prescription du concile d'Hippone de 393 reprise dans le *Breviarium hipponense*, c.1a : *Ut lectores populum non salutent* (éd. Munier, CC 149, p. 33). De fait, aujourd'hui encore, à l'Office, les personnes non ordonnées ne prononcent pas le souhait (Présentation générale de la liturgie des Heures, n° 54) ou le remplacent par : « Seigneur, entends ma prière », avec le répons : « Et que mon cri parvienne jusqu'à toi. » Selon Vismans, la prescription africaine s'impose, car le peuple n'aurait pas pu répondre : « Et avec ton esprit », voir *Liturgisch Woordenboek*, Roermond, 1958 ss., c. 568-569.

Conclusion

La liturgie est un lieu théologique. Ses textes, mais aussi ses structures, véhiculent des compréhensions de la foi.

On a pris deux exemples pour l'illustrer à propos de la prière. On a voulu montrer comment les oraisons et la structuration qui leur est propre comportent toute une ecclésiologie. Le souhait qui les précède, et son répons, situe les divers membres de l'assemblée à leur juste place dans le mystère du Christ qu'ils vont célébrer ensemble. On aurait pu prendre d'autres exemples encore, tel le « nous » de la prière liturgique, que le P. Gy a rappelé récemment à propos de la prière eucharistique²⁶.

Comment se fait-il donc que cette ecclésiologie liturgique n'ait pas imprégné davantage ceux et celles qui ont célébré l'eucharistie au long des siècles, notamment des derniers ? Sans doute à cause d'un manque d'attention à la liturgie, recouverte par les dévotions. Certainement aussi à cause des messes privées. Privées, très exactement, de l'assemblée de l'Église.

Paul DE CLERCK.

26. P.-M. GY, « Le "nous" de la prière eucharistique », *La Maison-Dieu* 191, 1992/3, p. 7-14.